

CERCLE BLEU

--- Préambule ---

Concernant la fin de vie, qu'elle soit 1) brutale ou 2) lente, la situation est simple et claire.

Pour le 1^{er} cas, 3 structures oeuvrent séparément pour remédier à la pénurie d'organes, de façon parallèle mais différente, car leur analyse de la position des Français à l'égard de *leur mort*, sujet tabou, diffère. Les 2 premières pragmatiques d'une part, la dernière d'autre part:

- L'une associative (FFDOT), dans le champ Liberté-Égalité-Fraternité, croit à la générosité de l'adulte et l'invite à devenir Donneur d'organes. Elle propose une « Carte de Donneur » qui n'a que valeur d'intention.

- et l'autre gouvernementale (EFG devenue Agence de la biomédecine) qui, dans un champ pragmatique et efficace, se fonde sur le fait que les gens n'ont pas le courage civique de prendre une décision, malgré des sondages nombreux mais trompeurs qui indiquent qu'ils sont favorables à plus de 70% au don d'organes. Elle considère, officiellement et juridiquement, leur silence comme acceptation. Elle ne recense donc que ceux qui refusent de donner (RNR). Elle diffuse aussi une « Carte de Donneur » qui n'a que valeur d'intention.

- La dernière (OMIDOT devenue CERCLE BLEU), dans le champ du civisme et de l'éducation, considère qu'une situation se gère dans le respect des faits. **En inventant le positionnement lié à un triple choix** (NON, OUI, ABSTENTION), elle invite les adultes à une prise de conscience, crée le « Registre du choix de fins de vie » (CNIL), et médiatise un symbole-réflexe, co-créé avec le Professeur Chris Barnard, qui fait réfléchir. Tenant compte de la réticence des gens, elle propose une carte qui, ne pouvant être modifiée post mortem, libère la famille de tout souci.

Ces deux approches fondamentales, l'une pragmatique, l'autre civique, se complètent.

Pour le 2^e cas, 2 structures :

- L'une gouvernementale propose les Directives anticipées. Démarche volontaire qui rencontre la même réticence que précédemment, et qui présente une telle difficulté qu'elle décourage le non professionnel de la Santé qui viendrait à vouloir la remplir.

- L'autre associative offre, sur le même feuillet que précédemment ou sur son « Registre du choix de fins de vie », la même possibilité de 3 choix concernant l'Obstination déraisonnable (document joint).

Le Cercle Bleu propose et simplifie les positionnements possibles à l'égard de 2 fins de vie.

--- La Loi de Bioéthique et le Cercle Bleu, mouvement qui rassure ---

Présent sur le terrain, depuis 40 ans, le mouvement Cercle Bleu étudie l'état d'esprit des personnes contactées, ou informées directement, pour définir sa démarche informative. Il effectue, chaque année, un ou deux sondages, de façon rigoureuse, c'est-à-dire qu'il ne tient compte que des réponses écrites et non pas des intentions formulées oralement. Et, ce, dans des panels variés. Le 1^{er} réalisé en juin 1977 obtient 27 réponses, pour 852 papiers donnés, soient 3% qui acceptaient par écrit l'idée du prélèvement d'organes. Les 47 suivants se rapprochent progressivement du 10%. Le 49^e, effectué en milieu hospitalier, et semblable aux précédents, est significatif d'un net refus, par absence d'écrit, d'environ 90% (document joint).

Constat : 1 personne sur 10 est favorable au prélèvement, quel que soit son milieu.

Il est temps de remettre en cause tous les sondages publiés dans les médias. Comment, en effet, expliquer la pénurie d'organes constatée depuis des dizaines d'années si la population est, comme cela est avancé, à 70% favorable au prélèvement ? N'étant fondés que sur des intentions qui se révèlent fausses, ils ont eu pour 1^{ère} conséquence, évidente et logique, le vote de la Loi Caillavet de 1976, régulièrement améliorée et rappelée, du fait d'un manque constant de donateurs. *La 2^{nde}, plus grave encore, entraîne une démotivation de la part de celles et de ceux qui, portés à croire les statistiques, profitent d'une Loi qui, s'occupant de tout, les encourage, au contraire, à ne pas prendre de décision.*

Le problème reste entier dans la mesure où le Corps médical, fidèle à sa déontologie et l'annonçant même parfois, hésite souvent à décider sans l'avis de la famille. Aussi, le pourcentage élevé d'accords pour le prélèvement vient-il de ce que celui de la famille vient s'ajouter au non-dit des personnes décédées qui n'ont rien écrit.

Pour cette raison, si la Loi actuelle présente un avantage pratique sur le plan sanitaire et médical, elle repose sur un comportement d'évitement, qu'elle favorise, face à une prise de décision difficile, dans un domaine toujours considéré comme tabou, *sa mort*.

Or, pour notre société, un message domine, par ordre d'importance, l'argent, l'âge, et, à égalité, les plaisirs et la santé. Mais la fin de vie en est totalement exclue, sauf par le biais des religions. Et ce n'est pas la *Fraternité*, bien qu'inscrite au fronton de la République, qui va générer des comportements spontanément civiques voire généreux, en dehors des opérations médiatiques de solidarité qui rencontrent, elles, un réel succès.

Le Cercle Bleu se présente alors comme un logo, un symbole-réflexe que 25 ans d'existence ont mis en évidence, grâce à ses affiches, ses autocollants, ses cartes et, maintenant, ses panneaux de signalisation à connotation civique. Le seul mouvement à véhiculer, en France, tout naturellement et sans agression, une image précise, celle du « don d'organes », vous diront les Élus des Communes qui ont accepté la pose de panneau(x). Presque inconsciemment - insidieusement, pourrait-on dire - les gens s'habituent donc, de façon concrète et imagée, à la révolution psychologique que constitue l'entrée, dans leur vie courante, de l'idée de *leur mort*.

Le panneau de signalisation à connotation civique du Cercle Bleu, placé à l'entrée de Communes, entraîne le positionnement des automobilistes, avec d'autant plus de succès que la Municipalité communique sur le sujet, ce qui multiplie par 2, 3 voire 4, le nombre de positionnés. Cette démarche, en relation avec le Ministère de l'Intérieur, est rendue possible grâce au Groupe ASRIR (Sauvegarde et Réadaptation des patients chroniques et Insuffisants Rénaux à Aressy-Pau). Son but est l'entrée de ce panneau dans le Code de la Route, quand les 2.000 offerts, puis 3000, seront placés à l'entrée de 3.000 Communes.

En conclusion, choisissant un figuré géométrique mémorisable et sans connotation médicale, couplé à une démarche éducative et civique, le Cercle Bleu se différencie d'un message officiel direct et de l'image brutale d'un cœur, plus que significative. Public et Privé, chacun dans leur domaine, sont appelés à oeuvrer efficacement, ensemble.

S'inspirant du « Droit libre », règle ou système qui n'impose rien de l'extérieur mais qui invite l'adulte à se mettre en responsabilité de façon éthique, le Cercle Bleu contribue à l'élévation du niveau de civisme des Français, aspiration de tout Pays.

Quand un Gouvernement porte la responsabilité de la nécessaire évolution psychologique de son Pays pour obtenir la mieux-vie ou la sur-vie de malades, ne peut-il pas tirer grand bénéfice d'un partenaire associatif comme le Cercle Bleu à vocation double, sanitaire et sécuritaire, disposant d'un symbole-réflexe-civique unique ?

Documents

- Pourcentage de positionnement Clinique Vauban Valenciennes.
- Feuillet de positionnement et explication de sa présentation.